

# ACTION URGENTE

## UN MILITANT DES DROITS HUMAINS INCARCÉRÉ À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

**Abdulrahman al Hamid, défenseur saoudien des droits humains et membre fondateur de l'Association saoudienne des droits civils et politiques, a été condamné à une peine de neuf ans d'emprisonnement assortie d'une interdiction de voyager consécutive de la même durée. C'est un prisonnier d'opinion.**

Le 13 octobre, **Abdulrahman al Hamid** (53 ans), membre fondateur de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA) et premier président de celle-ci, a été condamné par le Tribunal pénal spécial à une peine de neuf ans d'emprisonnement, à une interdiction de voyager consécutive de la même durée et à une amende de 50 000 riyals saoudiens (13 300 dollars des États-Unis environ). Il a été déclaré coupable, entre autres, d'incitation à troubler l'ordre public et de propagation du désordre – pour avoir participé à l'élaboration et à la publication d'un appel à la manifestation –, d'outrage au pouvoir judiciaire et de participation à la création d'une organisation non autorisée (à savoir l'ACPRA).

Le 17 avril 2014, Abdulrahman al Hamid a été convoqué par téléphone à la Direction des enquêtes criminelles à Buraydah, dans la province centrale de Qasim. Il s'y est rendu avec son fils après la prière de l'après-midi (*Asr*) et a été immédiatement arrêté. Quelques jours plus tôt, cet homme et d'autres militants avaient signé une déclaration appelant à la comparution en justice du ministre de l'Intérieur « pour sa politique visant à supprimer les libertés publiques ». Son procès s'est ouvert début juillet 2014 devant le Tribunal pénal spécial.

Dans un premier temps, il a été maintenu en détention au secret, et n'a été autorisé à recevoir des visites de sa famille qu'après avoir observé une grève de la faim pour protester contre sa détention injuste. Diabétique, Abdulrahman al Hamid doit recevoir des soins quotidiens, mais on ne les lui a prodigués que par intermittence. Il est aujourd'hui incarcéré à la prison de Qasim, à Buraydah.

L'ACPRA a vu le jour en 2009. Abdulrahman al Hamid est le neuvième membre fondateur de cette organisation emprisonné depuis 2012.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- priez les autorités de libérer immédiatement et sans condition Abdulrahman al Hamid, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion ;
- exhortez-les à veiller à ce que la déclaration de culpabilité et la sentence de cet homme soient annulées ;
- engagez-les à faire en sorte qu'il puisse contacter régulièrement sa famille et bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 NOVEMBRE 2015 À :

#### Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

His Majesty Salman bin Abdul Aziz Al Saud  
The Custodian of the two Holy Mosques  
Office of His Majesty the King  
Royal Court, Riyadh  
Arabie saoudite  
Fax : (via le ministère de l'Intérieur)  
+966 11 403 3125 (merci de vous montrer persévérant)  
Twitter : @KingSalman

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*  
(Votre Majesté, dans le texte)**

#### Ministre de l'Intérieur

His Royal Highness Prince Mohammed bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud  
Ministre de l'Intérieur  
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,  
Airport Road, Riyadh 11134  
Arabie saoudite  
Fax : +966 11 403 3125 (merci de vous montrer persévérant)  
**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,***

#### **Copies à :**

Président de la Commission des droits humains  
Bandar Mohammed Abdullah Al Aiban  
Human Rights Commission  
PO Box 58889, Riyadh 11515  
King Fahad Road  
Building No.3, Riyadh  
Arabie saoudite  
Fax : +966 11 418 5101  
Courriel : info@hrc.gov.sa

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :** Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 102/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/010/2014/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN MILITANT DES DROITS HUMAINS INCARCÉRÉ À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis 2012, les autorités saoudiennes persécutent en toute impunité les militants de la société civile et les défenseurs des droits humains, notamment les membres de l'ACPRA, aussi bien par le biais d'actions en justice intentées à leur encontre que par des moyens extrajudiciaires comme des interdictions de voyager.

Le 9 mars 2013, Abdullah al Hamid, le frère d'Abdulrahman, et un autre cofondateur de l'ACPRA, Mohammad al Qahtani, ont été condamnés respectivement à des peines de 10 et 11 ans d'emprisonnement, assorties d'une interdiction de voyager consécutive de la même durée. Ils avaient été déclarés coupables de plusieurs chefs d'accusation, dont « rupture d'allégeance et désobéissance au souverain », « mise en cause de l'intégrité de fonctionnaires », « tentative d'atteinte à la sécurité et incitation à troubler l'ordre public pour avoir appelé à des manifestations », « transmission de fausses informations à des groupes étrangers », « violation de l'article 6 de la Loi relative aux technologies de l'information » et « création d'une organisation non autorisée » (à savoir l'ACPRA) (voir l'action complémentaire sur l'AU 257/12, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/010/2013/fr/>). Le même tribunal a également ordonné la dissolution de l'ACPRA, la confiscation de ses biens et la fermeture de ses comptes sur les réseaux sociaux.

Depuis février 2014, les autorités invoquent la nouvelle loi antiterroriste pour s'en prendre davantage encore aux militants des droits humains et aux dissidents pacifiques. En vertu de ce nouveau texte, au moins deux membres de l'ACPRA ont vu leur procès rouvert devant le Tribunal pénal spécial, juridiction spécialisée dans la sécurité et la lutte contre le terrorisme dont la compétence et les procédures ne sont pas définies, alors qu'ils avaient déjà été condamnés il y a plusieurs années et qu'ils purgeaient déjà une peine pour les mêmes faits au titre d'autres lois. Trois autres membres de l'ACPRA, dont Abdulrahman al Hamid, ont été jugés par le Tribunal pénal spécial depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi antiterroriste.

Plusieurs autres personnes qui défendent les droits humains à titre indépendant et des dissidents sont aussi victimes de harcèlement de la part des autorités saoudiennes. Waleed Abu al Khair, avocat et lui aussi militant des droits humains, a été arrêté le 15 avril 2014 à l'issue d'une audience devant le Tribunal pénal spécial. Il purge une peine de 15 ans d'emprisonnement, assortie d'une interdiction de voyager consécutive de la même durée et d'une amende. Il a été déclaré coupable d'avoir « désobéi au souverain et cherché à lui ôter sa légitimité », « insulté le pouvoir judiciaire et remis en cause l'intégrité des juges », « créé une organisation non autorisée », « nui à la réputation de l'État en communiquant avec des organisations internationales » et « rédigé, enregistré et envoyé des informations troublant l'ordre public » (voir l'AU 98/14, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/1546/2015/fr/>).

Détenu depuis le 15 septembre 2012, le militant des droits humains et membre de l'ACPRA Issa al Nukhaifi purge actuellement une peine de trois ans d'emprisonnement prononcée le 29 avril 2013 par le Tribunal pénal spécial, pour violation de l'article 6 de la loi saoudienne contre la cybercriminalité (voir l'AU 35/15, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/0017/2015/fr/>).

Le 15 juillet 2015, Zuhair Kutbi, célèbre écrivain, commentateur et détracteur du gouvernement vivant à La Mecque, a été arrêté à son domicile par des membres des forces de sécurité. Il a été frappé lors de son arrestation et a été conduit à trois endroits différents où on l'a interrogé. Aucun chef d'inculpation n'a encore été retenu contre lui. Amnesty International pense que son arrestation est probablement liée aux propos qu'il a tenus le 25 juin dernier sur le plateau de l'émission télévisée *Fi al Samim* (Droit au but) sur la chaîne satellite Rotana Khalijia. À cette occasion, il a dénoncé la répression politique en Arabie saoudite et appelé à des réformes, notamment pour transformer le régime politique actuel du pays en monarchie constitutionnelle (voir l'AU 188/15, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/0017/2015/fr/>).

Nom : Abdulrahman al Hamid  
Homme

